

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 juillet 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 43 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

**Lettre datée du 7 juillet 2011, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 15 mars 2011 (A/65/786-S/2011/145), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les violations constantes de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre commises par des appareils de l'armée de l'air turque entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2011.

Le 1^{er} mars 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 2 mars 2011, quatre appareils militaires turcs, un C-130, un CN-235, un Cessna et un Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à six reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à six reprises.

Le 5 mars 2011, un appareil militaire turc de type Cessna a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 15 mars 2011, quatre appareils militaires turcs, un F-16, un CN-235 et deux Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à cinq reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Le 16 mars 2011, quatre appareils militaires turcs, deux F-16, un CN-235 et un C-160, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à quatre reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Le 17 mars 2011, trois appareils militaires turcs, deux F-16 et un Cessna, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.



Le 18 mars 2011, trois appareils militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.

Le 22 mars 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.

Le 23 mars 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 24 mars 2011, cinq appareils militaires turcs, quatre F-4 et un CN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 29 mars 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 31 mars 2011, deux appareils militaires turcs de type CN-235 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.

Le 1^{er} avril 2011, trois appareils militaires turcs, un CN-235, un C-130 et un C-160, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Le 3 avril 2011, trois appareils militaires turcs, un CN-235, un C-130 et un C-160, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.

Le 5 avril 2011, trois appareils militaires turcs, deux F-16 et un CN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 7 avril 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 9 avril 2011, un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.

Le 11 avril 2011, trois appareils militaires turcs, deux RF-4 et un Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 12 avril 2011, deux appareils militaires turcs de type CN-235 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 13 avril 2011, cinq appareils militaires turcs, dont un de type inconnu, un B-200 et trois Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à six reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à six reprises.

Le 15 avril 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 18 avril 2011, deux appareils militaires turcs, un CN-235 et un C-160, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Le 19 avril 2011, 13 appareils militaires turcs, trois CN-235, huit F-16 et deux F-4, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à cinq reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 20 avril 2011, deux appareils militaires turcs, un C-160 et un Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Les 21, 22 et 23 avril 2011, huit appareils militaires turcs, deux CN-235 et six Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à huit reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à huit reprises.

Le 26 avril 2011, trois appareils militaires turcs, un B-200, un CN-235 et un Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à quatre reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Les 29 et 30 avril 2011, six appareils militaires turcs, deux F-16, deux CN-235 et deux Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à cinq reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Le 2 mai 2011, trois appareils militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Le 4 mai 2011, trois appareils militaires turcs, deux C-160 et un Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à cinq reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à cinq reprises.

Le 5 mai 2011, quatre appareils militaires turcs, deux F-4, un CN-235 et un Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 6 mai 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.

Le 10 mai 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 11 et 12 mai 2011, trois appareils militaires turcs, un B-200, un C-160 et un Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à cinq reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à cinq reprises.

Le 12 mai 2011, un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 13 et 15 mai 2011, trois appareils militaires turcs, un B-200, un CN-235 et un Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à cinq reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à cinq reprises.

Le 17 mai 2011, un appareil militaire turc de type GLF-5 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.

Le 18 mai 2011, deux appareils militaires turcs, un CN-235 et un C-160, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.

Le 20 mai 2011, quatre appareils militaires turcs, deux F-16 et deux Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 23 mai 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 24 mai 2011, quatre appareils militaires turcs, deux F-16, un CN-235 et un Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à quatre reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Le 25 mai 2011, deux appareils militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 26 mai 2011, deux appareils militaires turcs de type CN-235 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.

Les 27, 28 et 29 mai 2011, quatre appareils militaires turcs, un CN-235 et trois C-130, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à sept reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à sept reprises.

Le 31 mai 2011, cinq appareils militaires turcs, un CN-235, deux F-16 et deux Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à six reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Au nom de mon gouvernement, je proteste énergiquement contre ces violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre que continue de commettre la Turquie et demande qu'elles cessent immédiatement.

Ces atteintes systématiques à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre, commises par la Turquie en violation flagrante du droit international et de la réglementation internationale de la circulation aérienne, compromettent gravement la sécurité de la circulation aérienne internationale dans toute la région. À l'heure où des négociations sont en cours afin de trouver une solution juste, durable et pacifique au problème de Chypre, de telles actions sont particulièrement contre-productives.

J'en appelle au Gouvernement turc pour qu'il se conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies et à ses obligations internationales, et respecte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

Plutôt que de poursuivre sur la voie de la provocation ouverte, la Turquie devrait entendre l'appel de la communauté internationale et œuvrer dans un esprit constructif à créer les conditions nécessaires pour parvenir à un règlement durable du problème de Chypre, sur la base des éléments approuvés par le Conseil de sécurité dans nombre de ses résolutions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Minas A. **Hadjimichael**
